

Programme Pluriannuel d'Activités 2015 – 2021



APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 OCTOBRE 2014

**Société d'Aménagement Foncier et
d'Etablissement Rural
Flandres Artois**

PRESENTATION DE LA SAFER, DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES TECHNIQUES

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Flandres Artois, société anonyme à but non lucratif, a été créée en 1966 afin de contribuer, en milieu rural, à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural de la région Nord Pas de Calais.

Elle œuvre prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Ses interventions s'articulent autour de quatre missions d'intérêt général :

- Développer l'agriculture (installation, maintien et consolidation d'exploitations agricoles, amélioration de la répartition parcellaire des exploitations...),
- concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique
- Contribuer au développement durable des territoires ruraux
- Assurer la transparence du marché foncier rural.

La Safer Flandres Artois exerce ses missions à l'aide de la connaissance des marchés fonciers ruraux en s'appuyant sur les comités techniques, instances consultatives représentatives de la pluralité et de la diversité des acteurs du monde rural. L'action foncière constitue son cœur de métier. Elle a également développé d'autres outils pour accompagner les pouvoirs publics dont les collectivités et proposer des actions en faveur de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Pour réaliser ses missions, ses ressources sont constituées actuellement principalement des produits liés à la vente et à la gestion du foncier ainsi que des produits liés aux prestations de service proposées en matière notamment d'études et d'assistance aux collectivités.

Tous les 7 ans, la Safer Flandres Artois élabore son Programme Pluriannuel d'Activités (PPA) qui définit le cadre opérationnel et financier de ses interventions conformément à l'article R 141-7 du code rural et de la pêche maritime.

C'est son Conseil d'administration qui approuve et révisé le PPA. Le conseil d'administration délègue à son président ainsi qu'au Directeur les pouvoirs respectifs de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué pour les décisions liées à la conduite de l'ensemble des opérations relevant soit de l'activité opérationnelle soit de la gestion courante de la société.

Le Président et le Directeur s'entourent dans le cadre de leur délégation,

- **d'un bureau** composé du Président, des 4 présidents de Comité technique et le Directeur Général. Il s'agit surtout d'une instance de concertation et de coordination.
- **d'un comité de direction** composé des membres du bureau auxquels s'ajoutent les commissaires du gouvernement et la direction de la Safer. Il s'agit d'une instance opérationnelle.

Le Conseil d'administration

Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du Ministère des Finances et des Comptes Publics, la Safer Flandres Artois est administré par un Conseil d'administration composé de 15 administrateurs :

Dont des représentants des collectivités
Conseil Régional du Nord Pas de Calais
Département du Nord
Département du Pas de Calais (2 membres)
Commune de Cysoing représentant l'Association des Maires du Nord

Dont des représentants des organisations professionnelles agricoles
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas de Calais
Jeunes Agriculteurs du Nord
Jeunes Agriculteurs du Pas de Calais

Dont des représentants des autres actionnaires :
Agence de Service et de Paiement du Nord Pas de Calais
Terres d'Europe - SCAFR
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
Syndicat de la propriété rural du Pas de Calais en alternance avec celui du Nord
Le Président Denis BOLLENGIER,

Ce conseil d'administration est également composé de 6 censeurs
Région Nord Pas de Calais
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
Crama Nord Est
Syndicat de la propriété rural du Nord en alternance avec celui du Pas de Calais

Le Comité Technique

Le comité technique est un organe consultatif central au sein de l'organisation de la société. Il se prononce sur tous les projets d'attribution que lui soumettent les services opérationnels que ces attributions donnent lieu à acquisition ou location. Au sein de la Safer Flandres Artois, ses attributions ont été élargies à l'examen de tous les dossiers notamment les acquisitions amiables ou par préemption, la gestion des réserves foncières (mises en réserves, occupations précaires...), les conventions de partenariats, les actions liées à la protection de l'environnement, les prestations de services réalisées pour les collectivités, les demandes de dérogation au cahier des charges...

Il en existe 2 par département.

Il est composé en plus des représentants des membres du conseil d'administration, des Syndicats Agricoles non actionnaires représentatifs (Confédération Paysanne, Coordination Rurale), du Syndicat Départemental de la Propriété Forestière, de l'Association Départementale des Maires, de la DRAAF, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de la Direction Régionale des Finances Publiques, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Association de protection de l'environnement « Campagnes vivantes ».

La réglementation exige le caractère confidentiel des informations portées à la connaissance des membres du comité technique et des débats qui s'y tiennent.

Les avis formulés par le comité technique donnent lieu à une décision finale du Conseil d'Administration ou de son mandataire (le président ou le directeur), très généralement conforme aux avis émis, mais qui reste soumise à l'avis conforme des commissaires du gouvernement

Un règlement intérieur encadre leur fonctionnement.

Les présidents de Comité techniques rendent compte de leur mission à chaque conseil d'administration.

PPA 2015 - 2021 : PRESENTATION ET METHODOLOGIE D'ELABORATION

Le Programme Pluriannuel d'Activité PPA définit, pour sept ans, le cadre opérationnel et financier des interventions de la Safer Flandres Artois.

Le PPA est un véritable instrument d'orientation et de gestion de l'activité de la Safer doté d'objectifs et d'indicateurs chiffrés. Il a vocation à mettre en place une dynamique de projet visant à fédérer les partenaires et les collaborateurs de la Safer, autour d'objectifs et de priorités d'intervention partagés.

Ce document qui se veut accessible au plus grand nombre et synthétique est le document politique de référence de la Safer pour la période 2015-2021. Il est publié sur internet et constitue un document de communication.

Il s'adresse aux partenaires en charge, à un titre ou un autre, de la gestion des territoires ruraux, y compris périurbains, (élus politiques, responsables professionnels agricoles, forestiers, responsables des administrations d'Etat et locales, partenaires environnementaux, personnel des Safer...).

Le PPA intègre ou tiendra compte dans sa stratégie et ses priorités d'action des orientations nationales du projet agro écologique pour la France (la double performance économique et environnementale) et de la politique rénovée de l'installation (candidats à l'installation de plus de 40 ans, installation progressive) ainsi que des orientations régionales notamment :

- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) actualisé en date du 26 septembre 2013 comprenant 4 DRA existantes ou en projet et ses volets : la stratégie régionale climat, la stratégie régionale biodiversité, le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et le Schéma Régional des Transports et des Mobilités,
- le Programme Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)
- le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et le schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE-TV), co-élaborés par l'Etat et la Région,
- le schéma régional d'alimentation et d'agriculture durable 2014-2020 (SRAAD) et le programme régional à la création et à la transmission en agriculture (PRCTA),
- le Contrat de Projet Etat Région 2014-2020 (CPER) en cours d'élaboration,
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois - Picardie (SDAGE) et le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018),
- les politiques mises en place par les départements en faveur de l'agriculture et de l'aménagement rural. Ils ont en charge notamment l'aménagement foncier.
- le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais (PPI 2014-2020) en cours d'élaboration,
- les schémas directeurs départementaux des structures agricoles qui deviendront SDREA (schéma directeur régional des exploitations agricoles) approuvés le 31 janvier 2008 pour le département du Nord et le 28 juillet 2010 pour le département du Pas de Calais.

Le PPA reste un document évolutif à partir des évaluations annuelles et de l'évolution du contexte et des contenus des politiques. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de la Safer Flandres Artois le 22 octobre 2014.

Il s'organise en 8 volets complémentaires :

1. Un diagnostic du contexte et des enjeux locaux

La période 2015 - 2021 va être marquée par de profonds changements institutionnels et financiers et par de nouvelles dynamiques de développement sur l'ensemble des territoires du Nord Pas de Calais. La Safer Flandres Artois doit prendre en compte ces changements afin de répondre aux nouveaux enjeux

2. Le bilan du PPA 2007 - 2013

C'est l'analyse de l'activité réalisée au cours des 7 dernières années afin d'en tirer tous les enseignements pour préparer la période 2015 – 2021.

3. L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la Safer

Elle porte sur le territoire et l'environnement de la Safer ainsi que sur la SAFER elle-même.

4. La stratégie générale

5. Les grands axes prioritaires pour la période 2015 – 2021 : 5 axes stratégiques déclinés en plan d'actions

6. Les outils d'intervention

Pour agir, la Safer Flandres Artois dispose d'une "boîte à outils" lui permettant d'intervenir auprès de tous les acteurs intervenants sur l'espace agricole, naturel et forestier.

7. Les moyens

La Safer Flandres Artois doit adapter ses moyens pour mettre en œuvre les plans d'actions définis dans le cadre des orientations retenues pour la période 2015 - 2021 : Moyens humains, techniques et financiers.

8. Les critères d'intervention et le suivi de l'activité

A l'écoute des acteurs en charge de l'aménagement et du développement durable des territoires ruraux

Le PPA 2015 - 2021 est le résultat d'une importante démarche de concertation engagée dès 2013 par la Safer avec l'ensemble des partenaires en région.

- Séminaire des membres de comités techniques et de conseil d'administration de la Safer le 15 février 2013 concernant plus de 120 personnes
- Mise en place d'un comité régional d'évaluation du PPA 2007-2013.
- Conférence de presse le 12 mars 2014 pour lancer la démarche d'élaboration du nouveau programme 2015-2021
- Appel à contributions écrites des principaux partenaires régionaux en avril 2014,
- Mise en place d'un comité régional d'élaboration du PPA 2015-2021,
- Consultation des 4 Comités techniques départementaux en septembre 2014
- Consultation de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural et du Comité Régional du Bois et de la Forêt le 6 octobre 2014.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX LOCAUX

Un territoire régional fortement urbanisé et largement occupé par l'agriculture

Le Nord Pas-de-Calais, région la plus urbanisée de France après l'Île-de-France.

67% du territoire régional géré par des agriculteurs contre 50 % du territoire en moyenne métropolitaine.

818 000 hectares de surfaces déclarées par les exploitants

11 exploitations pour 10 km² en Nord Pas de Calais pour une moyenne nationale de 9 exploitations par 10 km².

La pression sur l'agriculture est forte, le coût du foncier et des transmissions est élevé avec un statut du fermage toujours dominant (87 % des surfaces exploitées).

Quelques chiffres du territoire

2 départements

13 arrondissements

1 546 communes

Superficie : 12 414 km² (3,6% du territoire national)

Point culminant : 271 m sur la commune d'Anor près de la frontière Belge

Population : 4,05 Millions d'habitants ;

Densité moyenne : 326 hab/km² (106 hab/km² au niveau national)

350 Km de frontière avec la Belgique

140 Km de littoral

Une organisation territoriale qui s'est renforcée

. Réforme du schéma départemental de coopération intercommunale de l'année 2013 afin de prévoir une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales et la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants.

. Organisation du territoire régional autour de centres urbains en communautés de communes, communautés urbaines et communautés d'agglomération, et en territoires plus larges à enjeux thématiques :

- 3 communautés urbaines
- 11 communautés d'agglomérations
- 39 communautés de communes,
- 17 schémas de cohérence territoriale. Deux secteurs ne sont pas encore pourvus (communauté de communes des 7 vallées et sud et ouest de la Communauté Urbaine d'Arras).
- 3 Parcs Naturels Régionaux : les Parcs Naturels des Caps et Marais d'Opale, de Scarpe-Escaut, de l'Avesnois.
- 13 pays (le sud et la frange ouest de la Communauté Urbaine de Lille Métropole (dont Weppes, Est Douaisis et Plaine de la Scarpe en grande partie incluse dans un Parc naturel régional, ne sont pas inscrits dans une démarche Pays).

Une grande région agricole dynamique

13 460 exploitations professionnelles en 2010.

1er employeur régional (à égalité avec la construction) représentant 11,6 milliards de chiffre d'affaires pour les deux secteurs réunis (agriculture et industries agro-alimentaires).

2d poste du commerce extérieur régional après les transports

Industrie agroalimentaire régionale au 3ème rang en matière de chiffre d'affaires (9,1 milliards d'€uros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires national), et au premier rang des régions françaises en termes d'exportations (12,5 % des ventes nationales).

Une Région classée en quasi-totalité « zone vulnérable »

Présence d'une diversité de milieux naturels relativement importante mais fragilisée par leur faible superficie (9,9 % du territoire occupés par les forêts et les milieux semi-naturels contre 34 % pour la France).

Des paysages particulièrement façonnés par l'agriculture : plaines basses humides et denses réseaux hydrauliques des Wateringues et de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut ; plateau de l'Artois aux paysages d'openfield entaillés de vallées vertes ; zones bocagères du Boulonnais et du Haut Pays à l'Ouest, et de l'Avesnois-Thiérache aux confins du relief des Ardennes à l'Est.

Classement de la quasi-totalité de la région en zone vulnérable excepté dans le Boulonnais et dans l'Avesnois pour la pollution de l'eau par les nitrates.

Ce classement lié également à la densité urbaine et aux activités industrielles, dans cette région fortement peuplée, n'est pas sans conséquence sur l'agriculture régionale, hautement productive, poursuivant ses efforts de réduction des apports azotés, de bonne gestion des épandages et de limitation des engrais.

Où les espaces agricoles ont un rôle incontournable pour la protection de la biodiversité

Surface moyenne des exploitations modeste comparée aux régions de grandes cultures voisines : 61 ha (contre 96 ha en Picardie et plus de 113ha en Ile-de-France, et une moyenne nationale de 54 ha).

Une différence notable entre les départements du Nord et du Pas de Calais avec une surface moyenne de 53 ha dans le Nord et de 69 ha dans le Pas de Calais.

Des différences de taille du parcellaire assez diversifiées au niveau des territoires au plan des paysages et systèmes de production.

L'intérêt du maillage parcellaire resserré devient d'actualité en raison de l'impact positif qu'il peut avoir sur la biodiversité, les continuités écologiques, et sur la diversité des assolements et des rotations.

Une agriculture très diversifiée

Environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole constitués par 4 productions principales : les céréales, le lait, la pomme de terre et les légumes. D'autres productions également présentes de manière significative : cultures industrielles (betteraves et oléo protéagineux), viande (bovine et porcine), petits élevages et cultures spéciales et certaines cultures plus spécifiques contribuant à l'identité régionale (endives, chicorée, pomme de terre de consommation, légumes de conserves, lin textile, et aussi houblon encore présent...).

Maintien de surfaces herbagères (près de 20% des surfaces agricoles) avec une activité élevage encore très présente.

Pas de délaissés ou de friches agricoles, et peu de surfaces en cultures pérennes.

Mais dont le nombre d'exploitations continue de diminuer

Concentration des exploitations (25 % d'exploitations en moins entre les deux derniers recensements, 2000 et 2010 soit près de 5000 exploitations en moins).

Au cours de cette même période : - 36 % d'exploitations en système bovin laitier, - 35 % en système de polyculture-élevage, - 31 % d'élevages porcins et avicoles. Disparition des exploitations spécialisées en maraîchage au rythme de - 35 % sur 10 ans, et des surfaces légumières (- 34 %), de même que certaines cultures industrielles spécifiques à la région (lin textile, par exemple).

Risque de la poursuite de ces évolutions au cours des prochains programmes, les filières d'élevage, notamment laitier, étant fragilisées par les crises, l'insécurité des revenus, les contraintes de travail et le différentiel de modernisation et de concentration entre les pays s'accroissant au plan international.

Avec des installations de jeunes qui semblent se stabiliser sur les dernières années après une forte régression.

Diminution notamment dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles :

- la polyculture-élevage en particulier délaissée au profit de la grande culture dès lors que les surfaces sont suffisantes
- les productions légumières et fruitières, la production endivière toujours fragilisées par des crises régulières, qui induisent des arrêts de production et découragent les reprises dans ces secteurs.

L'artificialisation des sols est encore trop importante

Perte de 12 % de son territoire agricole entre 1988 et 2000 et depuis 2000, régression de la surface agricole utilisée (SAU) de 20 455 hectares, soit plus de 2 000 ha par an liée essentiellement à l'artificialisation des sols, notamment au profit de l'habitat individuel et des infrastructures, ou des zones d'activité.

Tendance infléchie cependant de façon significative du fait de la crise, (analyses du marché foncier rural conduites par la SAFER pour les années 2012 et 2013), ce qui traduit notamment un changement de comportement des ménages vis-à-vis de l'habitat.

Un des plus forts taux nationaux d'artificialisation (15 % en 2008, 13,5% en 2006).

Mais des initiatives encourageantes pour endiguer le phénomène

Dès 2009, pilotage par la Région d'une Directive Régionale d'Aménagement (DRA) liée à la maîtrise de la périurbanisation pour engager activement les collectivités régionales (communes, conseils généraux, conseil régional, services de l'État en région) et leurs partenaires dans la résolution du problème de la périurbanisation, facteur de consommation d'espaces agricoles et naturels et d'émission de carbone.

Par leur contribution concrète à sa mise en œuvre, inscription de l'ensemble des partenaires – dont la SAFER et l'EPF en tant qu'opérateurs fonciers publics, dans une démarche de réduction de la consommation du foncier agricole qui repose sur un ensemble de leviers d'action publique et le dialogue avec les territoires.

Levier important de la planification territoriale en particulier via les SCOT qui affichent des réductions importantes des prévisions de consommation foncière par rapport à la période précédente.

Reprises et renforcements des préconisations de la directive régionale d'aménagement « maîtrise de la périurbanisation » dans le Schéma Régional Climat Air Energie.

Force est donc de constater que la mise en mouvement des acteurs contribue dès à présent à diminuer fortement la part des surfaces agricoles destinées à l'urbanisation dans les documents de planification et d'urbanisme. La mise en œuvre du PPAS aura à accompagner cette dynamique.

Dans un marché foncier rural régional sous pression

Un marché foncier qui se ferme

6 429 informations de vente, 10 000 ha et plus de 387 millions d'euros en moyenne par an entre 2007 et 2012.

Et le prix des terres agricoles poursuit sa progression...

Augmentation de **35 %** entre 2007 et 2012 pour la région Nord Pas de Calais

Prix moyen des terres vendues libres non bâties en 2012

NORD : **9 850 € / ha**

PAS DE CALAIS : **10 800 € / ha**

C'est donc dans un contexte de forte pression foncière urbaine liée à la diminution des marchés et la flambée des prix des terres agricoles que la SAFER a dû conduire ses actions.

L'environnement interne de la safer a su s'adapter

Plus d'ouverture autour de la gouvernance, pour une meilleure représentativité

. Ouverture du conseil d'administration à l'Association des Maires du Pas de Calais, à la Propriété Forestière Nord Pas de Calais ainsi qu'à l'association « Campagnes Vivantes », association agréée au titre de la protection de l'environnement.

. De nouveaux partenariats majeurs engagés notamment avec la Chambre Régionale des Notaires, la Région Nord Pas de Calais, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais.

Un projet d'entreprise élaboré en 2010 au cœur de la dynamique d'entreprise

. Maintien de 2 comités techniques par département pour plus de proximité avec le terrain.

. Création d'un bureau composé du Président, des 4 présidents de Comité technique et du Directeur Général.

Une communication affirmée mais qui reste à développer

- . Un site internet créé et de plus en plus étoffé (<http://flandres-artois.safer.fr>)
- . Une lettre d'information électronique quadrimestrielle diffusée auprès de 3 à 4 000 interlocuteurs et partenaires de la Safer.
- . Des articles réguliers dans la presse spécialisée
- . 1 à 2 conférences de presse par an.
- . Participation à des réunions d'information avec des collectivités ou encore avec des agriculteurs sur les territoires de la région (4 à 5 par an).

Des compétences nouvelles à effectif constant

- . Développement des compétences internes dans trois nouveaux domaines particuliers : la protection de l'environnement, les transmissions d'exploitations et les biens ruraux. Désormais, une personne en interne référente pour chacun de ces sujets.
- . Emménagement en 2013 des services de la Safer dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels et plus favorables pour l'accueil des partenaires ou des visiteurs.

Une transparence accrue

Au cours de la période, effort de pédagogie particulièrement apporté au sein de ces comités techniques pour la présentation des actions en faveur des collectivités locales, notamment les études, toutes les autres opérations y étant présentées.

Publication sur internet des appels à candidature pour les rétrocessions et généralisation des appels à candidatures en mairie pour la gestion des occupations précaires.

Augmentation du nombre de candidatures examinées par les comités techniques. 626 candidatures en moyenne annuelle soit 7 candidats pour une attribution et 9,5 candidats en moyenne lorsqu'il s'agit d'un projet d'installation.

LE BILAN ET LES ENSEIGNEMENTS du Programme Pluriannuel d'Activités 2007 - 2013

Pour chacune des prestations établies dans le cadre du PPA 2007-2013, des indicateurs ont été retenus pour évaluer leur degré de réalisations au cours de la période. Ce sont ces indicateurs qui ont permis d'établir le bilan (voir tableau ci-après)

Sur l'ensemble du programme, 3 orientations ont plutôt été privilégiées :

- . L'installation des jeunes,
- . L'aménagement parcellaire
- . La reconstitution du potentiel économique des exploitations

L'adaptation du PPA a été étudiée en 2010, mais les discussions engagées en conseil d'administration ont abouti à reconduire à l'identique le programme défini pour la période 2011-2013.

Une maîtrise foncière principalement réalisée à l'amiable : 670 ha acquis par an dont 86 % négociés à l'amiable.

23 % de taux de prise du marché agricole*

*Moyenne annuelle supérieure aux objectifs mais en forte baisse sur les 3 dernières années

Concernant la mission « Transparence du marché foncier rural » la Safer a décidé de développer l'outil VIGIFONCIER dès 2010. Cet outil cartographique en ligne proposé aux collectivités permet d'assurer une veille foncière et de mesurer la consommation des terres agricoles.

Etudes :

Synthèse annuelle sur l'évolution des marchés fonciers

Commande de la région Nord Pas de Calais sur l'évolution des marchés fonciers ruraux 2009, 2010 et 2011

Concernant la mission « DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE », la priorité à l'installation a été confirmée : 28% des surfaces maîtrisées en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs soit 935 ha et 75 installations.

Développement des transmissions d'exploitations par la voie locative avec l'outil « **intermédiation locative** » avec 3 opérations confirmées sur le programme dont 2 en 2012.

La mission « installation » a particulièrement été renforcée avec notamment la signature d'une convention de partenariat avec la Région Nord Pas de Calais et la volonté affichée de doubler le nombre des projets d'installation entre 2012 et 2014 et de soutenir tous les projets d'installation économiquement viables et socialement vivables.

Poursuite des aménagements parcellaires : 38 opérations annuelles soit 32% en nombre pour une surface de 88 ha.

Une nouvelle activité dynamique en faveur de la compensation foncière : 260 ha attribués sur la région à 38 exploitations pour compenser des emprises (voiries, zones d'activités économiques ou zones d'habitat...)

Des apporteurs de capitaux toujours mobilisés : 22% en 2012 des rétrocessions en valeur financées par des investisseurs

Des agrandissements non privilégiés mais nécessaires : En moyenne annuelle 16 % des surfaces totales rétrocédées à 22 exploitations.

Concernant la mission « ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL » la Safer s'est positionnée très en amont des dossiers pour mieux servir les intérêts des agriculteurs. Sa stratégie a donc été de pouvoir engager très rapidement un dialogue avec les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage d'infrastructures pour définir un cadre lui permettant d'intervenir sur le foncier.

Une présence renforcée sur les territoires au service des collectivités : 407 territoires communaux concernés par une convention de partenariat avec une collectivité locale. Ce service occupe une place conséquente en équilibre avec les missions relatives à la préservation et au développement de l'agriculture.

Au cours de la période 2007-2013, nombreuses conventions signées avec les EPCI de la région et deux nouvelles conventions de partenariats engagées avec l'EPF Nord Pas de Calais, la première en 2008, bilatérale et opérationnelle qui s'inscrivait dans la continuité des conventions précédentes, la seconde en 2011, tripartite avec la Région Nord Pas de Calais sur le dossier de la trame verte et bleue.

Une réserve foncière conséquente au service de l'agriculture : 2 050 ha au 31 décembre 2012. Progression des surfaces en stock réservées pour un objectif de maintien, de défense ou de compensation de l'agriculture.

Des conventions de mise à disposition (CMD) avec des propriétaires fonciers pour accompagner les transitions : Outil permettant de faire exploiter par des agriculteurs locaux, dans un cadre juridique clair et sécurisé, des terres libres en attente d'affectation. En 2012, **209** CMD portant sur **918** ha gérés par **312** exploitants soit une progression de 762 ha sur la période. L'utilisation des CMD est encore à renforcer pour valoriser sur le plan agricole des friches et pour accompagner les transmissions d'exploitations.

Concernant la mission « **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** » les actions conduites dans ce domaine ont résulté d'une stratégie d'action simple : répondre aux nombreuses sollicitations des partenaires en appréhendant aux mieux leur demande et en leur proposant les réponses les plus adaptées. L'objectif pour la Safer était de rendre compatible les enjeux de la protection de l'environnement avec ceux de l'exploitation agricole.

Consolidation de cette activité notamment par la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie en 2012 : 7 opérations en moyenne annuelle portant sur près de **67** ha soit **12 %** en surface de l'ensemble des biens rétrocédés. Le nombre de conventions opérationnelles a augmenté au cours de la période.

L'ensemble des activités réalisées ont permis à la Safer de dégager des ressources suffisantes pour avoir des résultats bénéficiaires satisfaisants durant la période 2007-2013 et assurer pleinement ses missions.

ANALYSE AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

L'analyse dite « AFOM » porte sur le territoire et l'environnement de la Safer ainsi que sur la SAFER elle-même.

Cette analyse a été réalisée en 2010 dans le cadre d'un projet interne d'entreprise. Elle a donc été actualisée à partir de cette base.

1. Menaces

- Un marché du foncier agricole qui se ferme ou qui est moins transparent, une surface agricole utile en diminution régulière (urbanisation grandissante, montages des opérations foncières toujours plus complexes pour contourner le droit de préemption de la Safer, concurrences fortes sur le foncier agricole entre agriculteurs, non agriculteurs et collectivités)
- Un nombre d'installations en agriculture en régression (lien entre agriculture et habitants affaibli, exploitations de plus en plus importantes et plus difficiles à transmettre, sans nouvelles solutions pour la transmission des exploitations, la transition démographique rapide dans l'agriculture aura des conséquences défavorables).
- Des politiques publiques parfois contradictoires : sans stratégie active des territoires en matière d'agriculture durable, poursuite de l'artificialisation des terres agricoles et impact grandissant sur les outils de production.
- Autres menaces : multiplication des acteurs fonciers qui interviennent sur le marché foncier de l'espace rural, réduction des moyens financiers pour assurer les missions de service public et méconnaissance de l'outil Safer

2. Opportunités

- Un territoire fertile, une agriculture performante, diversifiée et en interaction avec son environnement : agriculture pourvoyeuse de services environnementaux grâce à des systèmes de polyculture –élevage et à des productions végétales spécialisées, proximité du secteur agro-alimentaire régional, son intérêt pour une production locale et diversifiée, territoires dynamiques avec un bassin de population important, forte occupation de l'espace par l'agriculture, candidats à l'achat de foncier toujours plus nombreux...
- Des politiques régionales favorables : concertation et action en réseau qui permettent de valoriser la richesse du réseau professionnel et associatif, réelle conscience des principaux acteurs pour protéger les espaces agricoles et naturels (DRA « Maîtrise de la périurbanisation »), démarche collective engagée en région en faveur du renouvellement des générations en agriculture (PRCTA), intégration de l'agriculture dans une dimension environnementale...
- Un contexte législatif en évolution (Loi d'avenir pour l'agriculture pour l'intervention sur les espaces ruraux, Loi ALUR pour la protection des terres agricoles)
- Elaboration du PPI de l'EPF Nord Pas de Calais dans le même calendrier que le PPA de la Safer

3. Atouts

- Une organisation territoriale adaptée : 4 comités techniques (et non 2) pour 2 départements pour plus de proximité, une meilleure connaissance terrain et une forte implication des membres des comités, une structure basé sur périmètre régional qui sait s'adapter et réagir
- Crédibilité de la Safer pour son professionnalisme, ses méthodes et ses résultats : existence de services personnalisés (collectivités locales, propriétés rurales, transmission d'exploitation...), relations privilégiées avec le monde agricole et les pouvoirs publics, transparence totale des décisions avec affichage en mairie, expertise, rigueur et outils juridiques reconnus (connaissance de la valeur agronomique des parcelles, du milieu sous tous les aspects et du marché foncier, expérience commerciale et de la négociation, capacité à effectuer des échanges, à trouver des compensations, diversité des compétences internes...), respect des engagements
- Volonté d'accompagner les porteurs de projet en trouvant le meilleur compromis pour tous. La Safer est le point de rencontre entre deux mondes qui se connaissent mal : le monde agricole et les collectivités. Elle permet la concertation sur la base de la confiance. Elle est un véritable médiateur foncier. Organisme neutre, instance de débat, de concertation : toutes les parties présentes au Conseil d'Administration
- Institution solide assumant ses missions (Force du réseau des Safer au niveau national, conventionnements actés avec certains acteurs régionaux, notamment le Conseil régional, frein à la montée des prix...)

4. Faiblesses

- Marché foncier agricole difficile : réduit, propriété morcelée, maîtrise foncière annuelle limitée (800 ha/10 000 ha), nombre de candidats importants dont on ne peut satisfaire les demandes, concurrence accrue pour les propriétés rurales (notaires, agents immobiliers...), faible présence sur les transmissions d'exploitations
- Cadre juridique très strict par rapport aux concurrents : mécanisme de prise de décision et lenteur induite, prix encadrés, transparence.
- Présence sur le terrain importante mais pas encore suffisante
- Image peu valorisante liée notamment au droit de préemption.
- Trop d'opérations sur de petits parcelles dont ne veulent pas les concurrents
- Des capitaux propres non suffisants au regard des enjeux

LA STRATEGIE GENERALE

Prise en compte des objectifs globaux de la Safer avec ses 4 missions

Objectif pour la Safer de la meilleure valorisation des territoires par l'activité agricole et forestière (notamment en termes d'emplois et de valeur ajoutée).

Articulation de ses interventions en vue de contribuer au renouvellement des générations en agriculture et à la double performance économique et environnementale dans le cadre du projet agro-écologique pour la France.

Participation prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, à la gestion des usages des terres agricoles et la régulation des marchés fonciers ruraux. Renforcement de ses missions d'assistance aux territoires en matière d'ingénierie et de conseils.

Interventions favorisant l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières, concourant à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique, contribuant au développement durable des territoires ruraux et assurant la transparence du marché foncier rural.

Adaptation de la gouvernance de la Safer aux nouveaux enjeux

Les instances de la Safer sont des lieux privilégiés pour traiter de la gestion des territoires. Ce sont des instances de dialogue et de décision, contrôlées par l'Etat, qui rassemblent l'ensemble des partenaires concernés au-delà de la profession agricole (élus locaux, la Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles représentatifs, propriétaires ruraux et forestiers, organisations environnementales, structures intervenant pour le développement des projets agricoles et ruraux).

Reconnaissance de l'importance de la question foncière rurale et de la nécessaire approche de la multifonctionnalité des divers espaces ruraux et garantie d'une approche de l'ensemble de la société sur la gestion d'une ressource naturelle, avec le point de vue de ceux qui en tirent leur revenu.

La Safer Flandres Artois veillera à faire évoluer la représentativité des acteurs agissant sur les territoires ruraux au sein de ses comités techniques et de son conseil d'administration afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions prévues par l'article 13 de la loi d'avenir de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt et maintenir surtout des instances de débats dynamiques et adaptées aux enjeux à venir.

Développement des partenariats

Au cours des précédents programmes, la Safer a signé et mis en œuvre des conventions de partenariats avec notamment la Région, les Départements, l'EPF Nord Pas de Calais, le Conservatoire des Espaces Naturels Nord Pas de Calais, le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Chambre Régionale des Notaires, les experts fonciers, Jeunes Agriculteurs, Terre de Liens, l'ensemble des communautés urbaines et communautés d'agglomérations de la région, de nombreuses communautés de communes et communes mais aussi des sociétés d'aménagement...

Maintien et développement de ces partenariats si nécessaire, mise à jour ou signature de nouvelles conventions.

Recherche de nouveaux partenariats notamment pour assurer pleinement les missions liées au renouvellement des générations en agriculture et plus généralement en matière de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Renforcement de la transparence sur le fonctionnement, les procédures et l'activité de la Safer

Pour les politiques publiques accompagnées, la Safer intègre, complète ou définit les critères de choix des attributaires du foncier et des bénéficiaires (en rappelant la capacité d'en assurer la gestion, la mise en valeur ou la préservation, compte tenu de leur situation familiale, de leur capacité financière, de l'existence de revenus non agricoles).

Développement de la communication en interne et en externe sur les critères de choix des attributaires.

Mise en place d'indicateurs de suivi et des objectifs chiffrés pour évaluer annuellement la mise en œuvre de ce programme et meilleure valorisation du bilan annuel de l'activité pour expliquer les écarts par rapport aux objectifs et prendre les mesures appropriées pour mettre en place les moyens nécessaires voire pour revoir les objectifs.

Adaptation et mise en valeur de la charte éthique adoptée dès 2008 par le conseil d'administration de la Safer Flandres Artois.

Prise en compte de l'observation foncière comme nouvelle priorité

L'observation foncière permet d'orienter et d'adapter les politiques d'aménagement du territoire et l'action de la Safer et des acteurs locaux en fonction de la dynamique des marchés fonciers (notions à élargir aux marchés locatifs et des parts sociales) et des usages des territoires.

Organisation en interne et mise en place de moyens adaptés pour assurer cette nouvelle priorité.

PPA 2015 - 2021 : LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Axe 1 : Le renouvellement des générations

Axe 2 : La triple performance économique, environnementale, et sociale

Axe 3 : La protection de l'environnement

Axe 4 : L'aménagement durable

Axe 5 : L'observation foncière

Axe 1 : le renouvellement des générations

Réaffirmer la priorité de la Safer pour le renouvellement des générations en agriculture dans la dynamique du Comité Régional pour l'Installation Transmission	<ol style="list-style-type: none">1. Transmettre des exploitations agricoles en accompagnant les cédants et les repreneurs dans leur projet2. Contribuer à installer des agriculteurs notamment sur de nouvelles exploitations professionnelles en s'appuyant sur les dispositifs mis en place par les territoires et en valorisant un maximum de porteurs de projets3. Intégrer la mission « installation » de la Safer dans le Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA)4. Accompagner les porteurs de projets avant, pendant et après leur installation
---	---

L'installation reste le moyen prioritaire permettant de limiter la diminution du nombre d'agriculteurs et de maintenir ainsi un maillage de sites d'exploitations indispensable pour un aménagement équilibré des territoires. On entend par :

- installation, l'obtention du statut d'affiliation à la MSA en qualité d'exploitant agricole,
- Installation progressive, tout fait qui vise à terme à ce que le bénéficiaire obtienne le statut d'exploitant agricole.

Les actions

1. Les transmissions d'exploitations agricoles

- . Dans le cadre de son cœur de métier, renforcer la prospection sur les territoires en ciblant particulièrement les exploitations transmissibles sans successeur connu.
- . Organiser le suivi des exploitations ciblées jusqu'au jour de leur transmission effective.
- . Accroître l'expertise de la Safer en matière d'évaluation des actifs d'une entreprise agricole quel que soit son statut juridique (exploitation individuelle, société...) notamment pour la recherche de nouveaux partenariats.
- . Maintenir des unités d'exploitation constituées et permettre leur transmission en propriété et en fermage, y compris dans le cadre sociétaire dans le respect des propriétaires qui envisageraient soit de relouer, soit de vendre leur bien.
- . Pérenniser la capacité d'intervention de la Safer en matière d'intermédiation locative en valorisant notamment le répertoire à l'installation de la Chambre d'Agriculture.

2. L'installation

- . Donner la priorité à l'installation sur l'agrandissement notamment des jeunes agriculteurs conformément au Schéma Directeur Régional des Structures d'exploitations et accompagner si possible les candidats s'installant hors du cadre familial.
- . Afin de faciliter l'accès au foncier, rechercher des apporteurs de capitaux finançant le foncier et s'engageant à donner à bail à un exploitant qui s'installe.
- . Le processus qui permet à un candidat de s'installer étant relativement long, constituer une réserve foncière dédiée en partenariat avec les collectivités sur des secteurs déterminés.
- . Soutenir le maximum de porteurs de projet en adaptant leur besoin foncier en fonction de leur situation familiale et professionnelle. L'accent sera mis sur la valeur ajoutée des projets et leur intégration sur les territoires.
- . Favoriser les projets de diversification qui contribuent souvent à dynamiser des territoires par le développement d'activités nouvelles.
- . Conforter des exploitations agricoles de taille modeste en vue de préparer une installation

3. Le Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA)

- . Etre force de proposition pour l'animation de chantiers opérationnels,
- . Développer les relations avec l'ensemble des partenaires de l'installation transmission en région en cherchant notamment à mieux connaître leurs missions respectives et leurs actions et également faire connaître précisément celles de la Safer.

. Proposer un accompagnement aux collectivités souhaitant maintenir et développer une agriculture dynamique et diversifiée sur leur territoire notamment par un soutien aux politiques d'installation existantes.

. Valoriser tous les outils disponibles en région pour faciliter les installations (Répertoire à l'installation, Point Accompagnement Installation, ...)

4. Les porteurs de projets

. Tenir à jour le fichier des porteurs de projets en recherche de foncier et mettre en place un suivi de ces personnes.

. Accompagner la réinstallation d'agriculteurs dont la localisation du siège d'exploitation n'est plus envisageable soit en raison de son développement ou de la création d'une nouvelle activité, soit en raison de l'urbanisation de son territoire ou de la création d'un grand ouvrage public.

. Suivre les candidats installés par la Safer à l'aide notamment des dispositifs existants mis en place avec le Point Accompagnement Installation et conforter si nécessaire leur exploitation au cours des 5 premières années afin de les rendre viables et durables.

Axe 2 : la triple performance économique, environnementale, et sociale

Agir pour la performance de l'agriculture à la fois sur le plan économique, environnemental, et social	<ol style="list-style-type: none">1. Etre présent sur l'ensemble du territoire et assurer un rôle entier en matière de régulation des prix2. Accompagner le développement économique et durable des structures agricoles3. Encourager l'aménagement foncier parcellaire des structures agricoles afin de limiter les déplacements d'engins agricoles et de diminuer les temps de trajet et de travaux.4. Prendre en compte les enjeux de la protection de l'environnement5. Soutenir la diversité des systèmes de production, riches en termes d'emploi et de valeur ajoutée notamment le maintien et le développement des filières agricoles régionales
---	--

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation a pour finalités d'assurer à la population, dans des conditions économiquement acceptables par tous et en quantité suffisante, l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et de bonne qualité, produite dans des conditions favorisant la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à la lutte contre le changement climatique ; de renforcer la compétitivité des différentes filières de production, de transformation et de commercialisation, en vue de soutenir le revenu et l'emploi des agriculteurs et des salariés de l'ensemble de la filière alimentaire; de veiller au bien-être et à la santé des animaux et à la santé des végétaux ; de participer au développement des territoires de façon équilibrée, diversifiée et durable.

Les actions

1. La régulation du marché et des prix
 - . Etre opérateur majeur des opérations foncières agricoles afin de remplir les missions et peser sur la politique foncière mise en œuvre en région,
 - . Evaluer les biens fonciers maîtrisés à l'amiable selon le marché et leur valeur agronomique,
 - . Réviser les prix des transactions du marché accessible quand ils sont supérieurs au marché,
2. Le développement des exploitations
 - . Conforter les exploitations agricoles afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles qui sera défini et soutenir les exploitations agricoles subissant une reprise de terre par un propriétaire et qui met en péril sa viabilité.
 - . Parfaire la connaissance des réserves foncières disponibles en région en attente de changement de destination et permettre leur exploitation par des agriculteurs locaux en leur garantissant un statut juridique claire et sécurisant notamment à l'aide de baux Safer
 - . Etre en mesure de proposer des apporteurs de capitaux finançant le foncier (voire pour le capital d'exploitation dans des conditions telles que l'exploitant reste toujours majoritaire) et s'engageant à donner à bail à un exploitant soit, qui ne dispose pas d'un capital suffisant, soit, souhaite mobiliser son capital sur d'autres priorités.
 - . Confirmer et promouvoir le cahier des charges d'une durée de 20 ans pour toutes les rétrocessions réalisées par la Safer permettant de garantir les objectifs poursuivis.
3. Les aménagements fonciers
 - . Agrandir les parcelles des exploitations et encourager la constitution d'îlots de culture bien structurés ainsi que l'agrandissement des îlots comportant notamment des bâtiments d'élevage pour faciliter l'utilisation de matériel performant,

- . Se tenir informer et s'associer aux procédures d'aménagement foncier rural décidées par les départements.
 - . Réaliser des échanges amiables bi ou multilatéraux pour réduire les déplacements d'engins agricoles.
 - . Proposer dans un cadre partenarial, des solutions pour faciliter les échanges dans des territoires où les aménagements fonciers ruraux ne sont pas envisageables.
 - . Mobiliser des réserves foncières sur des territoires à enjeux pour faciliter la réalisation des aménagements fonciers ruraux dans le cadre de partenariats avec les départements chargés de leur maîtrise d'ouvrage.
4. La prise en compte des enjeux de la protection de l'environnement
- . Maintenir ou rétablir une exploitation sur toutes les parcelles où l'activité agricole est possible.
 - . Garantir aux agriculteurs une exploitation sécurisée et économiquement viable par la signature de baux ruraux adaptés aux enjeux territoriaux liées à la préservation de la ressource en eau ou plus généralement de la biodiversité.
 - . Dans des secteurs ciblés, tenir compte des enjeux de la protection de l'environnement par la mise en place d'un cahier des charges environnemental adapté et élaboré avec les organisations professionnelles agricoles,
 - . Favoriser l'installation d'exploitations dont les pratiques culturales sont adaptées aux secteurs à enjeux.
 - . Participer à la mise en place des Programmes de Protection des Espaces Agricoles, Naturels Péri-urbain en concertation avec l'ensemble des partenaires,
 - . Appuyer et accompagner les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental qui seraient mis en place dans la région.
5. La diversité des systèmes de production et les filières
- . Préserver et conforter la durabilité des exploitations agricoles dans les secteurs à haute valeur ajoutée à l'hectare, créateurs d'emplois, notamment dans les filières légumes, pommes de terre et particulièrement élevages par leur maintien en Nord Pas de Calais en améliorant prioritairement leur autonomie,
 - . Contribuer au développement économique de l'agriculture biologique,
 - . Promouvoir les synergies locales pour développer des filières agricoles de proximité et de qualité contribuant au renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants du Nord-Pas de Calais notamment les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles ... ,
 - . Soutenir la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles (méthanisation au sein des élevages, projets énergétiques locaux...),
 - . Etablir des partenariats avec les organismes ou services spécialisés pour analyser les projets, mettre en valeur les candidatures orientées vers ses filières prioritaires lorsqu'elles sont adaptées au territoire concerné et connaître et s'associer aux politiques locales visant à les développer dans un contexte économiquement viable.

Axe 3 : La protection de l'environnement

Concourir à la diversité des paysages, la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique	<ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser les partenaires du rôle que peut et doit jouer l'agriculture dans la gestion des espaces à préserver et actionner les partenariats opérationnels.2. Proposer des solutions foncières afin de lutter contre les risques naturels d'inondation et d'érosion des sols (zone d'expansion de crues...).3. Participer à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques sur les secteurs présentant des enjeux et lutter contre le morcellement et l'artificialisation notamment des milieux humides et inondables4. Accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue et la politique des Espaces Naturels Sensibles dans le respect du maintien et du développement des activités agricoles, en concertation avec les partenaires5. S'impliquer lors de la création des nouveaux boisements et dans les mesures compensatoires environnementales réglementaires afin de valoriser au mieux le foncier mobilisé et limiter les impacts sur l'activité agricole.
---	---

Depuis plus de 30 ans, la Safer Flandres Artois entreprend des actions visant à mettre en œuvre les politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les actions

1. La sensibilisation des partenaires

- . Valoriser systématiquement auprès des partenaires la place et le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels à préserver.

- . Promouvoir auprès de ces partenaires d'autres solutions que la maîtrise foncière publique tels que les baux ruraux ou le cahier des charges Safer à clauses environnementales dont la durée pourrait être étendue à 30 ans.

- . Informer de manière proactive et dans un cadre conventionnel les acteurs locaux des opportunités de maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux.

- . Poursuivre et développer les actions engagées dans le cadre de la convention tripartite signée avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais et la Région en proposant aux territoires une offre commune d'intervention.

2. Les risques d'inondation et d'érosion des sols

- . Promouvoir auprès des établissements publics en charge de la lutte contre les inondations, les services de la Safer en matière d'assistance et de conseils

- . Constituer des réserves foncières sur les secteurs présentant des enjeux pour permettre la réalisation d'échange ou la compensation foncière des exploitants concernés par ces projets

- . Accompagner les maîtres d'ouvrage dans les procédures de maîtrise foncière en vue de réaliser notamment des ouvrages hydrauliques (zone d'expansion de crue, digues...).

3. La ressource en eau et les milieux aquatiques

- . Suivre la mise en place des nouveaux Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux et se faire connaître auprès d'eux,

- . Poursuivre les actions partenariales engagées avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et notamment par la mise en œuvre de la convention signée en 2012.

- . Accompagner les organismes chargés de la gestion des captages d'eau prioritaires du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou des captages faisant l'objet d'une Opération de Reconquête de la Qualité et de Gestion des Eaux (ORQUE) notamment dans leurs actions de maîtrise foncière ou visant la mise en place d'une gestion adaptée des parcelles prioritaires.

- . Soutenir les actions sur les cours d'eau et zones humides à enjeux en relation étroite avec les représentants professionnels agricoles.
4. Le Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte, Trame Bleue et les Espaces Naturels Sensibles
- . Contribuer, notamment dans les secteurs non agricoles, au maintien des continuités écologiques identifiées dans les trames vertes et bleues et à la protection des réservoirs de biodiversités en relation étroite avec les partenaires,
 - . Accompagner les départements dans la gestion de leur ENS par la maîtrise foncière d'ensembles cohérents permettant la mise en place d'une gestion des parcelles efficace et adaptée,
5. Les boisements et les compensations environnementales
- . Renforcer la connaissance des nouveaux projets de boisement sur la région en se rapprochant notamment des services de l'Etat et des organismes spécialisés.
 - . Lutter contre le mitage des espaces agricoles en proposant aux propriétaires souhaitant réaliser un boisement des solutions d'échange
 - . Participer à l'organisation et à la création des nouvelles zones de boisement en les orientant sur des espaces qui limitent les impacts sur l'activité agricole et qui favorisent l'agrandissement des boisements existants.
 - . Faire connaître auprès des organismes chargés de la mise en œuvre et du suivi des mesures de compensations environnementales, les métiers de la Safer
 - . Intervenir auprès des maîtres d'ouvrages, aménageurs, concepteurs-constructeurs pour proposer des solutions permettant également de préserver les espaces agricoles.

Axe 4 : L'aménagement durable

Contribuer à un aménagement cohérent durable et concerté des territoires ruraux	<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les agriculteurs impactés par des projets structurants pour maintenir le potentiel économique de leurs exploitations.2. Maintenir et développer des activités rurales à partir de biens ruraux, notamment par la valorisation du patrimoine rural constitué notamment d'anciens corps de ferme.3. Renforcer l'offre de service en matière de conseil et d'ingénierie foncière au profit des territoires.4. Apporter le concours de la Safer dans la gestion des terres agricoles polluées notamment sur le site de Métaeurop en coordination avec l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais
--	---

Le monde bouge, les modes de vie changent, les besoins en foncier s'accroissent, les usages se multiplient. La Safer doit accompagner les acteurs locaux pour un aménagement cohérent, durable et concerté des territoires.

Les actions

1. Les projets structurants impactant l'activité agricole
 - . Réaliser des réserves foncières pour reconstituer le potentiel économique des exploitations agricoles et compenser les emprises concernant des opérations réalisées dans le cadre d'une concertation préalable.
 - . Proposer des conventions de mises à disposition concernant les terres maîtrisées par les maîtres d'ouvrage en attente de la réalisation d'aménagements pour éviter l'inexploitation de ces terres ou garantir aux exploitants un statut juridique sécurisé.
 - . Poursuivre et renforcer les engagements pris pour l'ensemble des projets d'infrastructures d'intérêt national ou régional en matière de constitution de réserves foncières dont le Canal Seine Nord Europe et la Plateforme Régionale multimodale de Dourges ou autres (BA 103, ...),
 - . Optimiser les emprises foncières par un accompagnement des maîtres d'ouvrages ou des collectivités pour l'implantation des zones d'activités ou des zones à enjeux environnementaux et pour la limitation des emprises.
 - . Renforcer la connaissance des projets en cours et à venir d'aménagements décidés par l'Etat, la Région Nord Pas de Calais, les Départements du Nord et du Pas de Calais ou les Collectivités locales et proposer la constitution de réserves foncières dès que les projets sont engagés après concertation des partenaires agricoles.
2. La valorisation du bâti rural
 - . Prospector et mettre en vente sur le site « propriétés rurales » un nombre suffisant de biens
 - . Capitaliser l'expertise de la Safer et mettre en place des procédures de suivi avec les propriétaires vendeurs et les candidats en recherche de biens
 - . Permettre la création de nouvelles activités agricoles en installant des porteurs de projet qui contribuent au dynamisme des espaces ruraux.
 - . Concourir au confortement de l'habitat et du patrimoine rural notamment dans les centres bourgs et à la maîtrise de la périurbanisation dans le cadre d'une intervention articulée avec l'EPF Nord Pas de Calais.
3. Le conseil et l'ingénierie foncière
 - . Apporter une expertise auprès des collectivités locales et leurs établissements publics associés pour la réalisation de leur projet lorsqu'elles doivent intervenir sur l'espace agricole, naturel et forestier en proposant des offres de services adaptés ou en répondant à

leurs appels d'offre pour contribuer au maintien ou au développement de l'agriculture en région.

- . Développer les compétences et les moyens pour renforcer les capacités de conseil et d'études ciblées aux préoccupations des territoires.

- . Promouvoir et organiser des formations destinées aux acteurs locaux sur les problématiques foncières impliquant les territoires ruraux.

4. Les terres agricoles polluées

- . Soutenir les services de l'Etat dans la gestion des terres agricoles polluées de METALEUROP en assistant les collectivités locales ou territoriales compétentes en matière d'intervention foncière et en valorisant la capacité d'expertise de la Safer.

- . Proposer des solutions foncières alternatives aux agriculteurs concernés par le dossier METALEUROP notamment par la constitution d'une réserve foncière compensatoire et la maîtrise de foncier en partenariat avec l'EPF Nord Pas de Calais.

- . Rester en veille au côté des organisations professionnelles agricoles sur d'autres sites qui pourraient connaître des situations similaires.

Axe 5 : L'observation foncière

Promouvoir l'observation foncière comme outil pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers	<ol style="list-style-type: none">1. Œuvrer systématiquement et dans toutes ces activités à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.2. Analyser et suivre le marché des transmissions d'exploitations agricoles dans la région Nord Pas de Calais3. Assurer la transparence du marché foncier rural, renforcer la communication liée aux activités de la Safer4. Confirmer l'expertise de la Safer sur les questions foncières et rurales et renforcer encore sa place au sein des principaux partenaires au niveau régional5. Développer une culture d'entreprise aux nouveaux enjeux de société
---	---

La Safer contribue à une meilleure connaissance des marchés fonciers ruraux, à la lutte contre la spéculation foncière, à la transparence des transactions foncières sous leurs diverses formes (pleine propriété, démembrement de propriété, parts sociales, ...). Elle oriente le marché foncier rural en intervenant tant à l'amiable qu'en préemption. Elle assure l'enregistrement et la codification des données du marché foncier rural, notamment des notifications, substitutions, acquisitions, rétrocessions, intermédiations locatives commission de mise à disposition, baux Safer, ventes en démembrement de propriété, (et parts sociales). Elle participe à l'établissement de l'enquête du barème indicatif de la valeur vénale (enquête prix des terres et prés, enquête prix des vignes) du Ministère de l'agriculture.

Elle fournit à la FNSafer/Scafr les données nécessaires pour assurer la communication aux services de l'Etat des informations sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination des terres agricoles (et naturelles).

Pour la mise en œuvre de politiques de préservations des ressources naturelles, notamment des sols agricoles, la Safer assure la veille foncière pour des collectivités locales ou pour des organismes en charge de préservation.

Les actions

1. La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
 - . Sensibiliser les acteurs locaux, dont les collectivités, à la consommation des terres agricoles et renforcer le rôle pédagogique et de médiateur de la Safer sur les territoires.
 - . Poursuivre le déploiement de Vigifoncier et sa valorisation auprès de l'ensemble des partenaires.
 - . Participer à la création d'un observatoire de la préservation du foncier rural, interdépartemental à l'échelle régionale.
 - . Renforcer les relations avec les services de l'Etat notamment dans le cadre des CDOA et des CDPENAF.
 - . Continuer à proposer systématiquement la réalisation de diagnostics fonciers préalables à toute intervention de maîtrise foncière.
2. Le marché des transmissions d'exploitation
 - . En partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant sur les transmissions d'exploitations, poursuivre l'amélioration de la connaissance du marché potentiel des transmissions d'exploitations par le croisement de bases de données disponibles, leur mise à jour et mettre en place un tableau de bord de suivi pour organiser un volet opérationnel.
 - . Développer des partenariats avec les acteurs de la transmission d'exploitations notamment avec la Chambre d'Agriculture ou les centres de gestion...

3. Le marché foncier rural

- . Poursuivre les actions permettant de consolider les bases de données existantes de la Safer.
- . Mettre en œuvre dès que possible la dématérialisation des notifications de vente en coordination étroite avec les chambres régionales et départementales des Notaires.
- . Contribuer à l'échelle nationale à l'adaptation et l'amélioration de la segmentation des marchés fonciers ruraux.
- . Valoriser l'accès à de nouvelles bases de données telles que les Données DVF (Demandes de Valeurs Foncières).
- . Mieux communiquer sur les modalités d'intervention de la Safer pour rendre plus lisibles son action et ses partenariats

4. L'expertise

- . Développer la capacité de la Safer à réaliser des études et des analyses.
- . Participer activement au sein des instances de débat et de régulation animées ou co-animées notamment par la Région et l'Etat pour favoriser une approche intégrée de l'action publique foncière (conférence du foncier, instances de pilotage des directives régionales d'aménagement, comité régional Trame verte et bleue, comité régional à l'installation transmission – PRCTA...)
- . Renforcer l'équilibre d'ensemble dans l'activité de la Safer entre ce qui relève de la maîtrise foncière et ce qui est du domaine de l'assistance technique et de l'ingénierie foncière élargie auprès des territoires, des collectivités et des organisations professionnelles agricoles.

5. La culture d'entreprise

- . Former les agents de terrains de la Safer aux nouvelles problématiques agricoles et à la connaissance et à la prise en compte des nouveaux enjeux de société, des schémas et des politiques publiques de niveau régional, le plus en amont possible de leur pratique opérationnelle.
- . Renforcer les relations entre les différents services pour mieux prendre en compte les demandes des agriculteurs, des collectivités.
- . Mettre en valeur la charte éthique existante au sein de l'entreprise en faisant notamment prendre l'engagement aux membres de comités techniques du respect des règles de fonctionnement notamment celles relatives au secret professionnel.
- . Développer les échanges d'information en interne avec les membres de comité technique mais également en externe avec l'ensemble des partenaires (Organisations professionnelles agricoles, collectivités, services de l'Etat, notaires, ...).

LES OUTILS D'INTERVENTION

Pour mettre en œuvre ses actions, la Safer agit sur le territoire rural en tant qu'opérateur foncier. Elle dispose d'une "boîte à outils" lui permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement équilibré des territoires agricoles, naturels et forestiers : Etat, collectivités, agriculteurs, porteurs de projets publics ou privés.

1. Achat de terres et de propriétés agricoles et rurales :
 - Les transactions amiables : la Safer achète, vend ou se substitue un acquéreur et procède également à des échanges amiables. Elle intervient sur tout type de bien, bâti ou non, situé sur l'espace agricole, naturel ou forestier.
 - La préemption : la Safer dispose d'un droit de préemption sur les ventes de biens situés dans une zone agricole ou une zone naturelle et forestière délimitée par un document d'urbanisme ou en l'absence d'un document d'urbanisme, situés dans les secteurs ou parties non encore urbanisés des communes, à l'exclusion des bois et forêts.
2. Solutions de gestion temporaire de biens fonciers ruraux : la convention de mise à disposition et les baux Safer pour les terres appartenant à des tiers, la convention d'occupation provisoire et précaire pour des terrains propriétés de la Safer et dans certains cas particuliers, la gestion directe des parcelles avec le concours d'entreprises agricoles.
3. Prestations de concours techniques :
 - L'intermédiation locative. La Safer peut rapprocher un preneur et un bailleur sous réserve d'avoir un mandat de l'une des deux parties, pour réaliser notamment une installation, le maintien d'un fermier sur son exploitation, ...
 - Les expertises. Elles permettent de communiquer des références de prix et d'évaluer la valeur d'un bien ou d'un capital d'exploitation.
 - La convention d'étude pour réaliser des études ou des analyses sur le marché foncier rural, des diagnostics fonciers, des études d'impact foncier ou de faisabilité d'un projet.
 - La convention d'intervention foncière. Elle permet pour les collectivités locales, territoriales, établissements publics ou services de l'Etat :
 - o d'assurer pour le compte d'un partenaire une observation et un suivi du marché foncier rural sur son territoire,
 - o de lui apporter son concours technique pour la maîtrise foncière de ses projets, notamment en négociant pour son compte les acquisitions foncières dans les périmètres des projets fonciers, en les accompagnant dans la réalisation de toutes les démarches administratives (de la prise de possession des terres pour la réalisation des fouilles archéologiques jusqu'à la signature des actes)...
 - o de constituer, en fonction des opportunités du marché foncier et des besoins exprimés, des réserves foncières compensatoires en propriété ou en location qui permettent de compenser les emprises subies par les propriétaires et exploitants agricoles concernés par les projets fonciers sur le territoire, consommateurs d'espaces agricoles.
 - o d'assurer la gestion temporaire des biens maîtrisés par le partenaire jusqu'à leur utilisation effective.
 - La convention de constitution d'une réserve foncière. Elle permet d'établir le cadre financier et opérationnel de cette mission de constitution de réserves foncières compensatoires en précisant notamment les objectifs poursuivis.

LES MOYENS

La Safer doit adapter ses moyens pour mettre en œuvre les plans d'actions définis dans le cadre des orientations retenues pour le PPA 2015 - 2021. Ces moyens sont humains, techniques et financiers et dépendent des partenariats.

Les moyens humains

Répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs agissant sur les territoires agricoles naturels et forestiers

L'organisation interne de la société sera adaptée au développement et à l'évolution de ses missions dans 5 grandes directions : le développement de la mission « installation » et l'accompagnement des transmissions d'exploitation notamment en intermédiation locative, le renforcement du conseil et de l'assistance auprès des collectivités , le développement de l'observation foncière en Nord Pas de Calais dont la connaissance du marché des cessions d'exploitation, la consolidation du service « propriétés rurales » et la maîtrise des enjeux en matière de protection des espaces naturels en région.

Accroître les compétences par la formation

La Safer poursuivra le développement de sa politique de formation par la consolidation de son plan pluriannuel de formation qui mettra l'accent sur les compétences techniques et juridiques requises pour atteindre les objectifs de ce programme...

La Safer fera appel soit au service de la Fédération Nationale des Safer soit à des prestataires de formation spécialisés pour accroître son expertise.

Etre plus présent et s'appuyer davantage sur les réseaux professionnels

La Safer renforcera sa présence sur les territoires.

La Safer proposera aux membres de comités techniques et du conseil d'administration des formations liées à ces outils et à son fonctionnement

Les moyens techniques

Développer la communication

La Safer établira annuellement un plan de communication à la fois au niveau institutionnel afin de valoriser l'identité, l'image de la société, les valeurs qu'elle défend et ses engagements et au niveau commercial en mettant en avant les métiers et les compétences de la société.

La lettre d'information électronique sera développée par la mise en place et la diffusion d'une version matérialisée en partenariat avec la presse agricole existante.

Améliorer les systèmes d'information

La réalisation d'un projet d'entreprise en 2010 a abouti notamment au déploiement d'outils informatiques de terrain performants. La poursuite de l'optimisation de ces systèmes d'informations sera engagée en relation étroite avec le service des systèmes d'information de la Fédération Nationale des Safer. L'objectif sera de faciliter la communication en interne entre les collaborateurs et de permettre la réalisation des métiers de la Safer dans des conditions optimales prenant en compte l'environnement juridique et technique qui est en pleine évolution.

Mieux évaluer l'activité

Une démarche d'évaluation de l'activité de la Safer sera mise en place à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. L'objectif est d'apprécier l'efficacité des actions engagées, axe par axe, dans le cadre des orientations retenues pour la période 2015-2021.

La comptabilité analytique de la Safer sera renforcée selon les normes établies par la Fédération Nationale des Safer pour un meilleur pilotage financier de la société et une optimisation des charges de fonctionnement.

Les moyens financiers

La Safer Flandres Artois s'autofinance à 97 % environ. Les charges de structures s'élèvent à 1,5 millions d'euros en moyenne sur les trois dernières années. Ce sont les bénéficiaires des services qui assurent essentiellement les ressources nécessaires à ce financement qui proviennent à 52 % de l'activité foncière, 28 % des prestations de services et 17% de la gestion de propriétés.

L'Etat a participé à hauteur de 51 K € / an soit 3% en moyenne des ressources totales sur le dernier programme et la région Nord Pas de Calais à hauteur de 75 K € pour les années 2012 et 2013 dans le cadre du renforcement de la mission installation de la Safer.

Concernant particulièrement l'activité foncière, le prix de revente du foncier est établi à partir de la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais d'acte du notaire, les frais financiers et les charges de gestion s'il y a lieu, ainsi que les frais de fonctionnement de la Safer.

Les rémunérations sont fixées par application d'un barème des prestations arrêté par le conseil d'administration.

Par ailleurs, l'attributaire Safer qui garantit un usage du bien conforme au cahier des charges définis par la SAFER bénéficie d'une exonération fiscale, qu'il exploite le bien lui-même ou qu'il le cède à bail. S'il devait ne pas respecter son engagement, il perdrait ce bénéfice et s'exposerait à régler des pénalités fiscales.

Cette exonération accordée aux personnes qui achètent des biens agricoles auprès de la Safer est une incitation à utiliser ses services. Cela permet à la Safer de jouer pleinement son rôle d'aménageur et de mettre en œuvre une politique des structures.

Ce programme pluriannuel d'activité ambitieux s'appuiera sur une équipe opérationnelle stable de 18 personnes et sur les conventions de partenariat en cours ou en projet.

Une gestion saine de l'entreprise doit permettre de limiter la hausse des charges de 2 % par an.

Malgré un contexte de baisse du marché foncier traditionnel, plusieurs dispositions de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt devraient permettre de maintenir les ressources liées aux activités foncières.

La relance du projet de Canal Seine Nord Europe par le Premier Ministre en septembre 2014, mobilisant près de 50 % des réserves garanties permet d'envisager un déstockage de ces réserves au cours de la période 2015-2021.

Les produits liés à la gestion des propriétés en stock devraient fortement diminués notamment sur la fin du programme.

Par ailleurs, les subventions nationales liées aux dossiers d'installation, de restructuration et environnementaux, sont dans une tendance baissière depuis plusieurs années. Cette baisse a été compensée depuis deux ans par des financements régionaux.

Il est donc nécessaire de développer les ressources en matière d'intermédiation locative et de prestations de services pour garantir la réalisation des missions de service public.

Les besoins financiers pour la Safer sont de plusieurs ordres :

1°) La politique de constitution de réserves foncières ne pourra être maintenue que dans la mesure où des partenaires s'engagent à garantir les biens et à financer les frais de stockage.

2°) L'axe « observation foncière » notamment le conseil et l'assistance aux collectivités, la mise en valeur de l'expertise Safer auprès des instances régionales devra être accompagné de ressources propres, l'activité opérationnelle liée au cœur de métier ne pouvant pas contribuer à son financement.

3°) La mission « Installation/ transmission », reconnue comme prioritaire aussi bien au niveau national qu'à l'échelon régional doit être soutenue particulièrement par des dispositifs financiers adaptés.

4°) L'aménagement parcellaire, spécificité et savoir-faire historique de la Safer, reste un enjeu important pour le développement de l'agriculture régionale. Il pourra être poursuivi et développé en partenariat avec les collectivités territoriales et locales compétentes.

5°) Les missions spécifiques notamment celles liées à la protection de l'environnement et à la gestion des terres polluées ne seront engagées qu'à partir du moment où des crédits spécifiques sont prévus pour les financer.

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le Programme Pluriannuel d'Activité 2015-2021 de la Safer Flandres Artois sera mis en œuvre par les équipes opérationnelles de terrain sous la responsabilité du Conseil d'Administration et en relation étroite avec les comités techniques.

Le compte rendu annuel d'activité, mentionné à l'article R 141-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, intègre un bilan annuel du PPA. Il permet de dresser un bilan à la fois sur les réalisations d'une année ainsi que sur celles menées depuis le début de la période de programmation, conformément aux recommandations de la note de service DGPA/SDEA/2014-105.

Il reprendra annuellement la mise en œuvre générale du programme, la mise en œuvre par axes prioritaires et présentera les indicateurs de suivi.

Etabli par la Safer, il est soumis au Conseil d'Administration de l'année N+1 qui approuve les comptes de la Safer pour l'année N. Une fois approuvé, il est transmis aux Ministres chargés de l'agriculture et des finances, accompagné de l'avis des commissaires de Gouvernement. Il sera ensuite présenté aux comités techniques ainsi qu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Safer.

Enfin, il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et en fin de période soit en 2018 et en 2021 afin de permettre au Conseil d'administration de réajuster les objectifs et les moyens du PPA si cela est nécessaire.

Le comité régional d'élaboration du PPA se transformera en comité régional de suivi et se réunira une fois par an pour suivre la réalisation de ce programme.

Le PPA peut également être révisable à l'initiative de la Safer ou sur demande des commissaires du gouvernement. Ces révisions se réaliseront sous couvert du comité régional.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Composition du comité régional d'élaboration du PPA

ANNEXE 2 : Consultations

ANNEXE 3 : Liste des indicateurs et des objectifs

ANNEXE 4 : Partenariats en cours et moyens financiers proposés

ANNEXE 5 : Schéma présentant l'organisation de la société

ANNEXE 6 : Critères d'attribution

ANNEXE 7 : Schémas d'instruction des dossiers (Acquisition amiable, Acquisition par préemption, rétrocession)

ANNEXE 8 : Glossaire

ANNEXE 1 : COMITE REGIONAL D'ELABORATION DU PPA

Le comité régional d'élaboration du PPAS s'est réuni 3 fois, les 11 juin 2014, 3 septembre 2014 et 13 novembre 2014 sous la présidence de Madame Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Membres	
1	Agence de Service et de Paiement
2	Association des Maires du Nord
3	Association des Maires du Pas de Calais
4	Chambre d'Agriculture de Région
5	Département du Nord
6	Département du Pas de Calais
7	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
8	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais
9	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
10	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
11	Direction Régionale des Finances Publiques
12	Région Nord Pas de Calais
13	SAFER Flandres Artois

ANNEXE 2 : CONSULTATIONS

. Consultations internes :

1°) Lors des Conseils d'Administration

Présentation du bilan du PPAS 2007-2013	Présentation du projet de PPAS 2015-2021
25 mars 2013	12 mars 2014
03 juillet 2013	09 juillet 2014
23 octobre 2013	22 octobre 2014

2°) Lors des Comités de direction :

Présentation du bilan du PPAS 2007-2013	Présentation du projet de PPAS 2015-2021
13 février 2013	15 avril 2014
19 juin 2013	28 mai 2014
11 septembre 2013	21 août 2014
13 novembre 2013	10 septembre 2014

3°) Lors des Comités Techniques :

Département	Comité Technique	Présentation du bilan du PPAS 2007-2013	Présentation du projet de PPAS 2015-2021
Pas de Calais	Desvres	6 septembre 2013	12 septembre 2014
Nord	Sars et Rosières	13 septembre 2013	19 septembre 2014
Pas de Calais	Arras	20 septembre 2013	26 septembre 2014
Nord	Lille	27 septembre 2013	03 octobre 2014

. Consultations externes :

La Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural et le Comité Régional du Bois et de la Forêt ont été consultés en date du 6 octobre 2014. Par ailleurs entre les mois d'avril et de septembre 2014, les partenaires suivants ont été consultés :

Liste des partenaires consultés	
1	Agence de l'Eau Artois Picardie
2	Agence de Service et de Paiement
3	Association Campagnes Vivantes
4	Association des Maires du Nord
5	Association des Maires du Pas de Calais
6	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
7	Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France
8	Chambre d'Agriculture de Région
9	Confédération Paysanne du Nord Pas de Calais
10	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
11	Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas de Calais
12	Coordination Rurale du Nord Pas de Calais
13	Département du Nord
14	Département du Pas de Calais
15	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
16	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais
17	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
18	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
19	Direction Régionale des Finances Publiques
20	Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais
21	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord
22	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas de Calais
23	GROUPAMA du Nord
24	GROUPAMA du Pas de Calais
25	Jeunes Agriculteurs du Nord Pas de Calais
26	Mutualité Sociale Agricole Nord Pas de Calais
27	Région Nord Pas de Calais
28	Syndicat des propriétaires forestiers Sylviculteurs du Nord
29	Société des Agriculteurs du Nord
30	Syndicat des propriétaires forestiers Sylviculteurs du Pas de Calais
31	Syndicat de la Propriété Rurale du Nord
32	Syndicat de la Propriété du Pas de Calais
33	VIVEA

ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS

Indicateurs de contexte

(en 2013)	National	Région	Source
Nombre de notifications reçues à destination agricole hors exemptions	33 625	600	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Nombre total d'opérations SAFER	20 949	252	
Dont nombre de rétrocessions (porteurs de projet)	11 493	135	
Dont nombre d'acquisitions	9 456	117	
Dont préemptions simples	1 226	20	
Surface en réserve (en ha)	36 120	2 055	
Dont surface conventionnée (en ha)	23 569	1 458	

AXE 1 : Le renouvellement des générations

Indicateurs de contexte

(en 2012)	National	Région	Source
Nombre de 1ères installations (hors transferts entre époux)	11 544 (Hors DOM)	nc	MSA
Dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5248	126	MAAF
Superficie moyenne des 1ères installations (hors transferts entre époux) – en ha	32 (Hors DOM)	nc	MSA
SAU moyenne (en ha)	55 (Hors DOM)	61	MAAF
Nombres d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (de 2008 à 2012 hors DOM)	nc	MSA

	Objectif national (annuel à partir de 2016)	Situation de référence	Source
Nombre de contrat de génération en faveur de l'installation	2 000	nc	MAAF

Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de 1ères installations	1 158	11	15	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Dont nombre de JA bénéficiaires de la DJA	280	7	10	
Dont nombre en hors cadre familial	691	10	12	
Dont nombre Certifiés en AB (exercice 2012)	130	0	2	
Surfaces rétrocédée en faveur des 1ères installations/ Total des surfaces rétrocédés pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	31 %	25 %	30 %	
Surface rétrocédée en faveur de l'installation / Total des surfaces rétrocédés pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	41,2 %	28 %	34 %	

NB : Ne sont pas comptabilisées en « rétrocessions en faveur de l'installation les « étoffements après installations », ni les « étoffements préparant une installation ».

AXE 2 : La triple performance économique, sociale et environnementale

2.1. Agrandissements – Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombres d'agrandissement	3 988	25	20	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Dont nombre d'agrandissements sur les 5 premières années d'installation	327	2	5	
Dont nombre d'agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	1	3	
Surface rétrocedée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	49,8 %	16 %	15 %	

2.2. Agriculture biologique et circuits courts

2.2.1. Indicateurs de contexte

	National (en 2012)	Région (en 2012)	Objectif national pour 2017	Source
Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU totale	3,8 %	0,8 %	8 %	Agence bio

2.2.2. Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (en 2012)	Situation de référence (en 2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur de l'agriculture bio	336	2	3	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Surface rétrocedée en faveur de l'agriculture bio / Surfaces agricoles rétrocedées hors maintien des fermiers en place	4,7 %	2 %	3 %	
Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts (Incluant les systèmes mixtes)	1332 en 2013	9 en 2013	12	

2.3. Conventions de mise à disposition – Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Situation de référence nationale (au 31/12/2012)	Situation de référence régionale (au 31/12/2012)	Objectifs (Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Surfaces sous CMD	/	918	950	Safer/ Terres d'Europe SCAFR

2.4. Domaine forestier

2.4.1. Indicateurs de contexte

(en 2012)	National	Région	Source
Surface de forêt privée / Surface totale	19 %	6 %	MAAF

2.4.2. Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de rétrocessions en matières forestière / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5,4 %	< 1 %	2 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Surface rétrocedées en matière forestière / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	7,8 %	< 1 %	2 %	

2.5. Activité globale agricole

2.5.1. Indicateurs de contexte

(en 2012)	National	Région	Source
Taux de SAU / Surface Régionale	49 %	67 %	MAAF

2.5.2. Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de rétrocessions en matière agricole / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,3 %	84 %	85 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Surface rétrocedées en matière agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	83,1 %	79 %	80 %	

AXE 3 : La protection de l'environnement

3.1. Activité globale – Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Surfaces rétrocedées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	nc	12,5 %	15 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	nc	nc	3 %	
Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	nc	nc	97 %	
Nombre de baux ruraux avec cahier des charges environnemental (y compris dans le cadre de CMD)	nc	nc	10	

3.2. Conventions de partenariat - Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Situation de référence nationale (au 31/12/2012)	Situation de référence régionale (au 31/12/2012)	Objectifs (Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de conventions signées dans le cadre de l'axe 3	nc	2	6	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Dont nombre de conventions signées dans le cadre de la convention tripartite Safer / EPF / Région pour la Trame verte - Trame Bleue	nc	0	3	

AXE 4 : L'aménagement durable

4.1. Activités globales

4.1.1. Indicateurs de contexte

	National (en 2012)	Région (en 2014)	Source
Taux de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR)	39 %	2,7 %	CGET (Ex DATAR)

4.1.2. Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Part en % du chiffre d'affaires de la SAFER dans le domaine du développement durable des territoires ruraux	nc	11 %	10 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	7,1 %	7 %	7 %	
Surfaces réorientées dans l'intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	4,1 %	7 %	5 %	

4.2. Compensation d'emprise - Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de rétrocessions en terme de compensation d'emprise / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	nc	5 %	5 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Surfaces rétrocédées en en terme de compensation d'emprise / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	nc	8 %	10 %	
Surfaces rétrocédées (en ha) en lien avec un conventionnement EPF	nc	0	5	

4.3. Biens ruraux - Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de rétrocessions de bien ruraux (projet agricole rural, hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	nc	9 %	10 %	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Nombre de rétrocessions de bien ruraux en lien avec la convention EPF-Safer	nc	0	1	

4.4. Territoires - Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (en 2012)	Situation de référence (en 2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de conventions opérationnelles actives Safer / partenaires	nc	97	100	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Nombre de conventions opérationnelles liées à la convention de partenariat EPF-Safer	nc	0	3	
Nombre d'opérations réalisées sur la gestion des terres agricoles polluées				

AXE 5 : L'OBSERVATION FONCIERE

Indicateurs de réalisation

Safer Flandres Artois	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
	(en surface en ha)			Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché total	15,3 %	6,7 %	9 %	
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27 %	22,9 %	25 %	

Safer Flandres Artois	Situation de référence nationale (au 31/12/2012)	Situation de référence régionale (au 31/12/2012)	Objectifs (Prévision annuelle pour 2015-2021)	Source
Nombre de communes sous convention de ville foncière	7 735	407	515 soit 1/3 des communes du NPDC	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Part des acquisitions amiables sur total des acquisitions (en surface)	91 %	86 %	90 %	
Nombre de demandes de mise en surveillance de parcelles par des agriculteurs	0	31	30	
Nombre de préemption avec révision de prix	nc	23	20	
Dont nombre de préemption avec révision de prix acceptée	nc	4	4	

Indicateurs liés aux procédures

Safer Flandres Artois	Situation de référence régionale (au 31/12/2012)	Objectifs Prévision annuelle pour 2015-2021	Source
Nombre d'autorisations d'exploiter décidées par le commissaire du gouvernement après rétrocession Safer	nc	nc	DRAAF
Nombre de dossiers soumis au SDREA / aux opérations Safer	nc	nc	DRAAF
Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations de :			
Préemption simple	0	0	Safer/ Terres d'Europe SCAFR
Préemption avec révision de prix	0	0	
Acquisition (> 75 000 €)	0	0	
Rétrocessions	0	0	
Conventions	0	0	

nc : non communiqué

ANNEXE 4 : PRINCIPAUX PARTENARIATS ET MOYENS FINANCIERS

Axe prioritaire	Actions	Partenaires	Description
AXE 1 : Le renouvellement des générations	Transmissions d'exploitations agricoles	Région Nord Pas de Calais	Convention signée en 2012 concernant le renforcement de la mission installation de la Safer. Elle permet le financement de la prospection des exploitations transmissibles sans successeurs potentiels ainsi que l'appui à la mobilisation des outils favorisant la transmission des exploitations.
	Installation	Région Nord Pas de Calais	Convention signée en 2014 permettant le financement des frais financiers liés à la constitution d'une réserve foncière orientée en faveur de l'installation.
	Installation	Jeunes Agriculteurs Nord Pas de Calais	Convention signée en 2008 créant un dispositif financier spécifique applicable aux installations : remise de 1% sous certaines conditions sur la rémunération Safer à l'occasion d'une rétrocession au profit d'une jeune (montant pouvant aller jusqu'à 3 000 €)
	Porteurs de projet	Terre de Liens	Convention signée en 2009 organisant le partage d'informations entre les structures.
	PRCTA	Région Nord pas de Calais, Chambre d'Agriculture CEDAPAS	Ce chantier a vu le jour en 2014 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le CEDAPAS pour favoriser la mise en réseau des acteurs de l'installation et l'amélioration du fonctionnement des dispositifs d'accompagnement de la reprise et de la création.
AXE 2 : La triple performance économique, environnementale et sociale	Prise en compte des enjeux de la protection de l'environnement	Départements	Projet de convention pour la mise en place d'un PPAEN

Axe prioritaire	Actions	Partenaires	Description
AXE 3 : La protection de l'environnement	Les risques d'inondation et d'érosion des sols	EPCI, Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux	Conventions permettant notamment le financement des études, de l'animation foncière, la constitution d'une réserve foncière et la maîtrise foncières des sites
	La ressource en eaux et les milieux aquatiques	Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau Artois Picardie, Collectivités locales et territoriales, syndicat mixte...	Convention définissant les modalités d'intervention de la Safer sur des territoires cibles
	Les espaces naturels	Conservatoire des Espaces Naturels Nord Pas de Calais	Convention définissant les modalités d'intervention de la Safer sur des territoires cibles
	Le SRCE Trame Verte, Trame Bleue	EPF, Région, collectivités locales et territoriales...	Convention de partenariat définissant un cadre d'intervention partenarial auprès des EPCI
AXE 4 : L'aménagement durable	Projets structurants impactant l'activité agricole	Etat, Départements, EPCI, Communes, Sociétés d'Aménagement, sociétés privées	Conventions permettant notamment le financement des frais liés à la constitution d'une réserve foncière compensatoire, à la réalisation d'études et conventions de mise à disposition de biens agricoles pour assurer leur gestion avant leur aménagement
	Le conseil et l'ingénierie	Nombreux partenaires publics et privés, EPF...	Conventions permettant le financement d'études ou de missions d'animation foncière
AXE 5 : L'observation foncière	La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	EPCI, Communes	Conventions permettant le financement et la mise à disposition de l'outil Vigifoncier.
	Le marché foncier Rural	EPF, Région	Participation de la Safer aux ateliers des méthodologies du foncier
	Le marché foncier Rural	Notaires, Experts	Convention de partenariat permettant la fourniture de références de prix

ANNEXE 5 : SCHEMA PRESENTANT L'ORGANISATION DE LA SOCIETE



ANNEXE 6 : LES CRITERES D'ATTRIBUTION

La mission originelle des Safer qui était essentiellement tournée vers l'installation, l'aménagement foncier et le développement équilibré des exploitations, a été élargie sensiblement au cours des ans.

Les candidatures sur les biens dont la Safer maîtrise la destination ne peuvent donc que se multiplier. D'autant plus que la Safer est toujours soumise à l'obligation de procéder à un appel de candidatures avec affichage à la mairie de la commune de situation du bien, et, dans le cas de biens importants ou acquis par préemption, de diffuser ce même appel dans deux journaux distribués dans le département concerné ou sur son site internet.

La Safer doit donc choisir entre plusieurs candidats, les attributaires qui répondent le mieux au respect des missions confiées par le législateur. Le choix de la Safer doit répondre à des priorités d'aménagement :

- Les biens sont attribués par les Safer aux candidats, personnes physiques ou morales, capables d'en assurer la gestion, la mise en valeur ou la préservation, compte tenu notamment de leur situation familiale, de leur capacité financière d'acquérir le bien et de le gérer, de l'existence de revenus non agricoles, de leurs compétences professionnelles et de leurs qualités personnelles ainsi que de l'intérêt économique, social ou environnemental de l'opération.
- Les Safer peuvent céder ces biens à des personnes physiques ou morales, qui s'engagent à les louer par bail rural à des exploitants agricoles répondant aux critères de l'alinéa précédent et ayant reçu l'agrément de la société, à condition que l'opération permette, compte tenu notamment de son intérêt économique, social ou environnemental, l'installation d'agriculteurs ou le maintien de ceux-ci sur leur exploitation ou l'amélioration des exploitations elles-mêmes dans le cadre d'un remaniement parcellaire ou d'un étoffement.

Le mode de fonctionnement des comités techniques en matière d'attribution est le suivant :

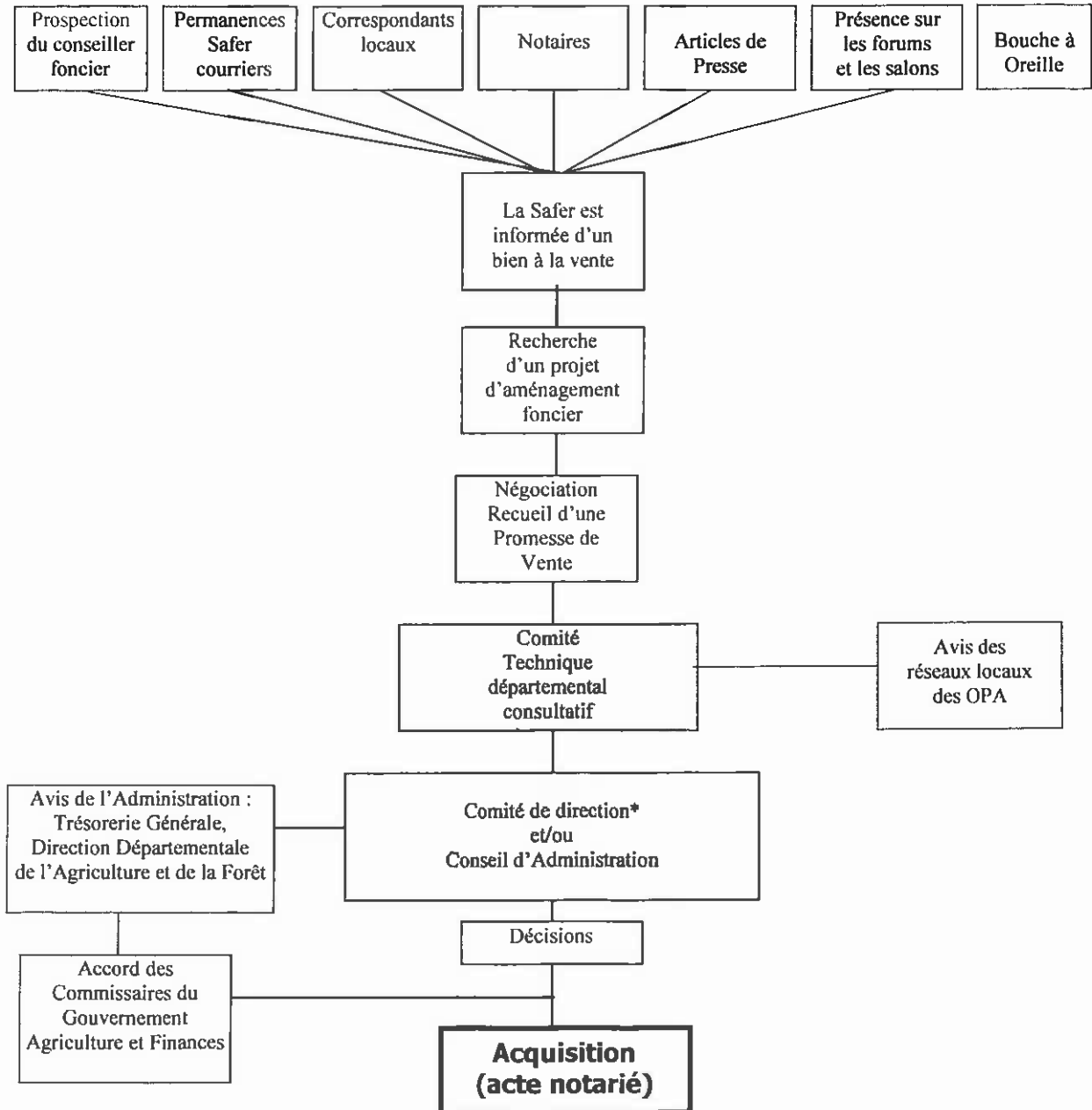
1. la propriété à la vente est examinée dans le détail : historique du dossier, surface, nombre de parcelles, localisation qualité et accessibilité de chaque parcelle, budget de l'opération.
2. les candidats sont présentés tour à tour (âge du candidat, situation personnelle, situation familiale, capacités professionnelles, proximité géographique, capacités financières...). La liste des candidats suit l'ordre alphabétique des noms. Lorsque la liste des candidats est trop importante (supérieure à 20), plusieurs listes peuvent être établies : liste des candidats à l'installation, liste des autres candidats agriculteurs, liste des autres candidatures (investisseurs, particuliers, collectivités...).
3. Après la présentation de l'ensemble des candidats et l'examen de leur projet, le comité technique prend en compte les priorités d'attribution liées soit à une installation, un agrandissement, un aménagement parcellaire ou autres... en cohérence avec les priorités du schéma directeur régional des exploitations agricoles. Pour les biens faisant l'objet d'une mise en réserve dans le cadre d'une convention de partenariat, les objectifs poursuivis par la convention sont examinés en priorité.
4. Si plusieurs candidatures semblent prioritaires, le comité technique vérifie si elles peuvent être compatibles entre elles et si toutes les parcelles à la vente peuvent être attribuées. En cas d'incompatibilité de ces candidatures prioritaires, il est procédé à un vote de l'ensemble des membres ayant droit pour établir un avis d'attribution.

ANNEXE 7 : SCHEMA D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

1) Schéma d'Instruction d'un dossier d'Acquisition Amiable

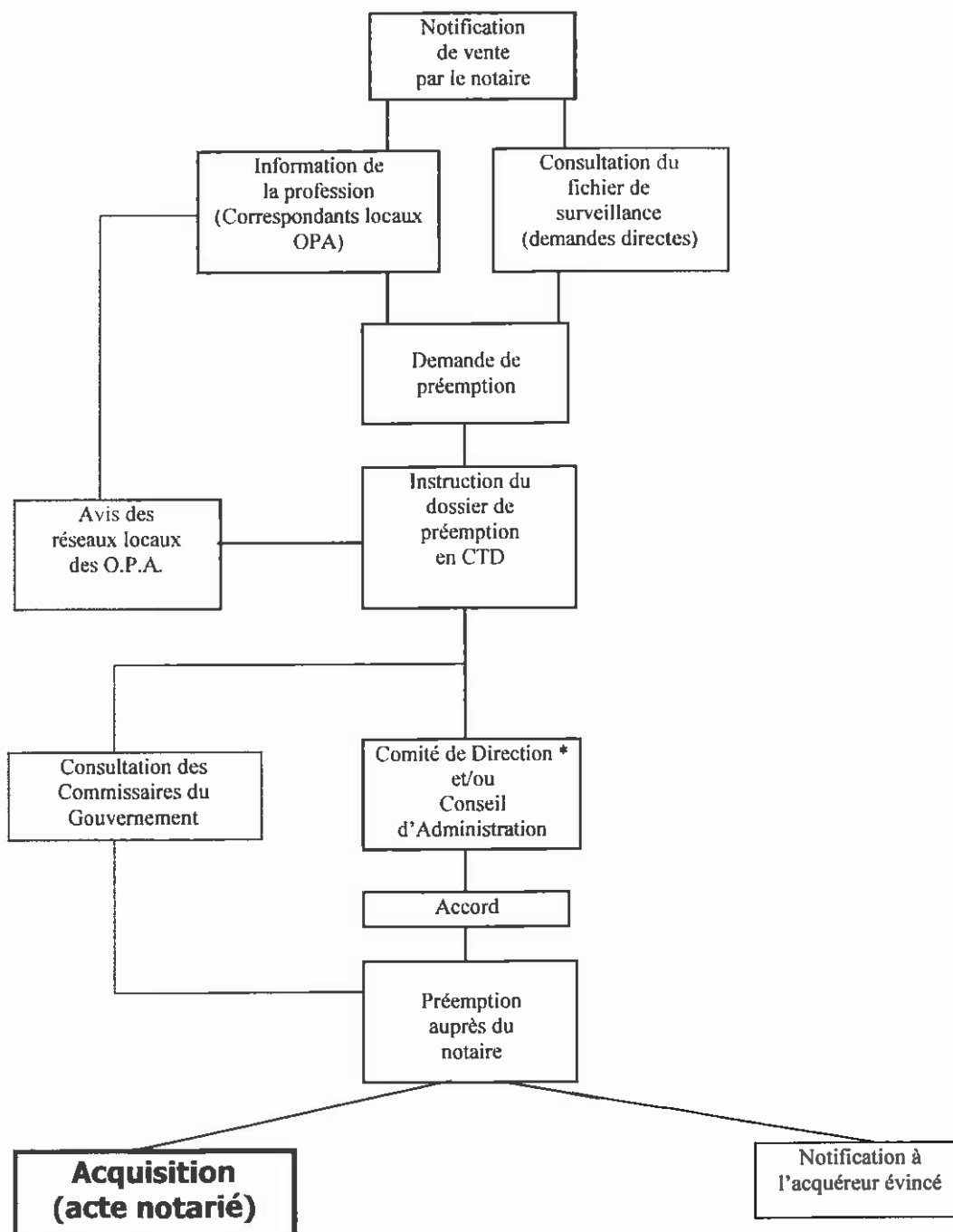
Les acquisitions amiables représentent le mode courant d'acquisition pour les Safer, et au niveau national près de 90 % des surfaces acquises chaque année. Les Safer acquièrent des biens immobiliers, terres, exploitations agricoles ou forestières et bâtiments qui leur sont nécessaires, biens ruraux, mais également des biens mobiliers, cheptel mort ou vif, stocks et autres éléments rattachés aux exploitations.

Elles peuvent aussi acquérir l'intégralité de sociétés ayant pour objet principal l'exploitation ou la propriété agricole. C'est ainsi qu'elles peuvent acquérir des groupements fonciers agricoles. En revanche, elles n'ont pas le droit de préemption sur les ventes de sociétés.

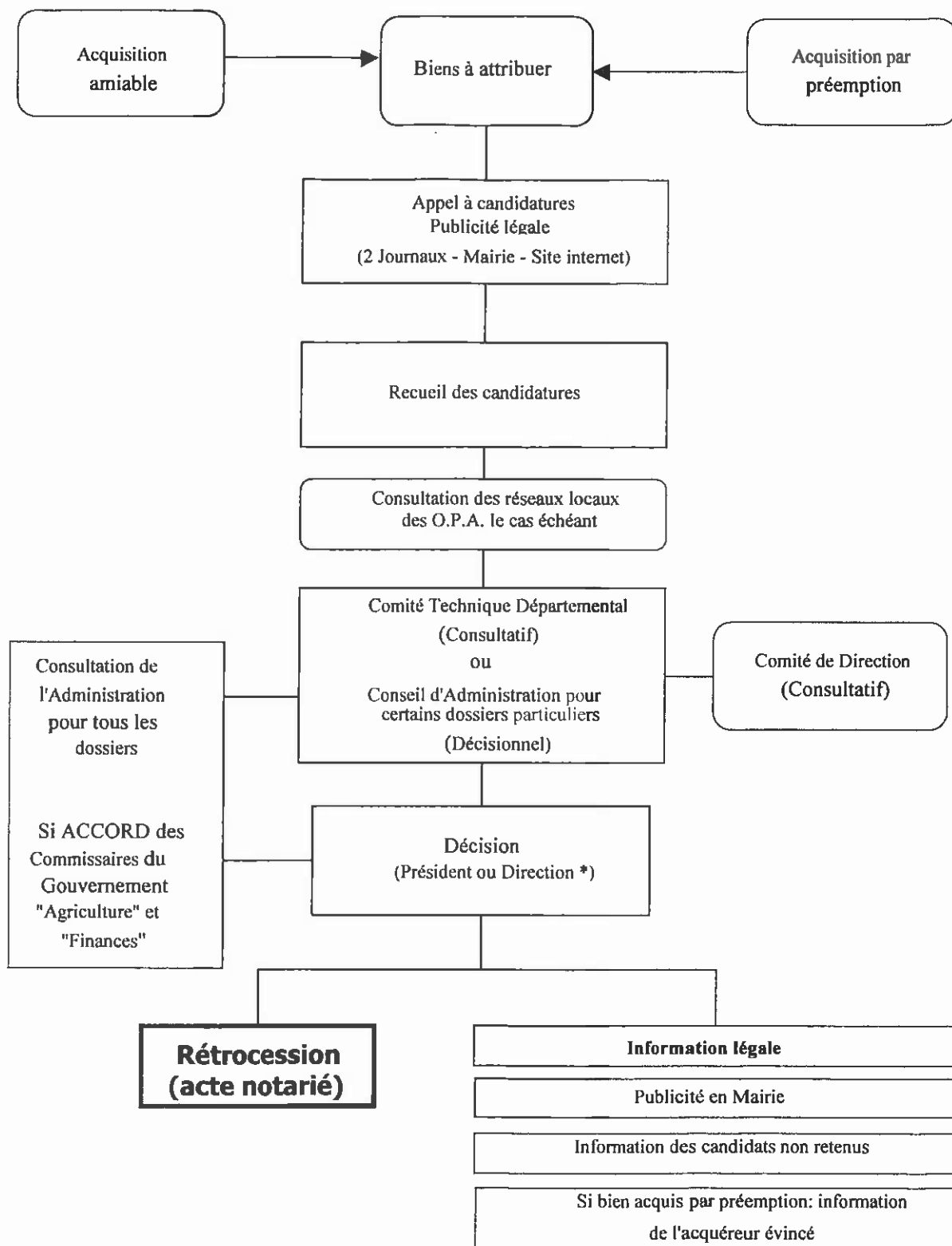


* conformément aux pouvoirs qui sont délégués au Président par le Conseil d'Administration ou à un de ses mandataires

2) Schéma d'Instruction d'un Dossier d'Acquisition par Prémption



3) Schéma d'Instruction d'un Dossier de Rétrocession



* conformément aux pouvoirs qui sont délégués au Président par le Conseil d'Administration ou à un de ses mandataires

ANNEXE 8 : GLOSSAIRE

Indicateur / Terme Définition

Agrandissements	Toutes les opérations d'agrandissement y compris celles intervenant dans les 5 ans précédant une installation ou dans les 5 ans lui succédant. (source : SCAFR - FNSAFER)
Agrandissements avec engagement de transmission pour installation	Rétrocession par la Safer d'un bien en faveur d'un agriculteur en activité, proche de la cessation d'activité, sous réserve qu'il transmette son exploitation dans le cadre d'une installation. L'attributaire peut être l'agriculteur directement ou un apporteur de capitaux bailleur. (source : SCAFR - FNSAFER)
Agrandissements sur les 5 premières années d'installation	Agrandissements concomitants à une installation en agriculture ou qui intervient au maximum 5 ans après une installation. (source : MAAF)
Agriculteurs certifiés en agriculture biologique	Agriculteurs qui exploitent des surfaces agricoles en respectant le cahier des cahiers de l'agriculture biologique. Ces surfaces regroupent les surfaces « certifiées bio » et les surfaces « en conversion ». (source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)
Agriculteurs installés depuis 5 années et moins	Chefs d'exploitation installés depuis 5 ans et moins qui sont affiliés au régime de la MSA. (source : MSA)
Avis défavorable des commissaires du gouvernement	Avis défavorable rendu par l'un des commissaires du gouvernement agriculture ou finances de la SAFER sur tous les actes ou opérations qui lui sont soumis par la SAFER, indépendamment de la décision finale (préemptions simples ou avec révision de prix, acquisitions d'un montant > 75000 €, rétrocessions, conventions). L'avis défavorable d'un commissaire entraîne l'annulation de l'opération.
Biens ruraux	Constituent des biens ruraux les biens non agricoles situés dans l'espace rural (au sens des articles L.141-1 et L.111-2 du code rural). (source SCAFR – FNSAFER)
Chiffre d'affaires d'activité de la SAFER dans le domaine du développement durable des territoires ruraux	Chiffre d'affaires réalisé par la SAFER pour l'ensemble de ses opérations en lien avec le développement durable des territoires ruraux. (source SCAFR – FNSAFER)
Circuit court	Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.
Commune en zone de revitalisation rurale	Commune située dans une zone qui regroupe des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique et qui fait l'objet d'un classement spécifique (arrêtés des 14 et 24/07/2013 publiés au JO des 12 et 26/07/2013). (source : DATAR)
Commune sous convention de veille foncière	Commune ayant conclu avec la SAFER une convention qui lui permet d'avoir communication en temps réel de l'ensemble des notifications des ventes sur son territoire qui sont adressées à la SAFER par les notaires. Ce suivi est notamment permis par abonnement à l'application informatique "vigifoncier" développée par la FNSAFER. (source : SCAFR - FNSAFER)
Contrat de génération	Contrat défini à l'article 14 du projet de loi pour l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), tel qu'adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale.
Installation hors cadre familial	L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur un siège d'exploitation indépendant de l'exploitation d'un parent jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).
JA (chefs d'exploitation)	Personnes physiques de moins de 40 ans ayant réalisé une première installation en agriculture en qualité de chef d'exploitation à titre individuel, ou comme associé exploitant d'une société et qui sont éligibles à une aide financière à l'installation (dotation jeune agriculteur ou prêts bonifiés).
Maintien des fermiers en place	Rétrocession du siège d'exploitation et/ou de parcelles au fermier en place ou à un apporteur de capitaux pour permettre au fermier en place de se maintenir. (source : SCAFR - FNSAFER)
Premières installations	Premières installations correspondent aux premières affiliations des chefs d'exploitation au régime des non salariés agricoles. (source : MSA - Tableau de bord de la population des nouveaux exploitants agricoles en 2012 – Edition 2014)

Résidentiel	Comprend les résidences principales et secondaires.
Rétrocessions en matière agricole	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale agricole avec les rétrocessions et les agrandissements en faveur de l'installation, les étoffements, les remaniements parcellaires, les opérations de maintien de fermiers en place, les opérations pastorales et celles d'intérêt général agricole avec maintien de l'usage agricole. <i>(source : SCAFR – FNSAFER)</i>
Rétrocessions en matière environnementale	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale environnementale. Ces rétrocessions ont pour but principal la protection de l'environnement, à travers notamment l'attribution à un Conservatoire d'espaces naturels (CEN), au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), à diverses associations de protection de la nature, ou à des collectivités dans le cadre de leur politique de protection des espaces, en particulier les Conseils généraux dans le cadre de leur politique ENS. Elles peuvent comprendre les rétrocessions à des particuliers qui acceptent un cahier des charges environnemental ou qui louent avec un bail rural environnemental. <i>(source SCAFR – FNSAFER)</i>
Rétrocessions en matière forestière	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale forestière. <i>(source : SCAFR – FNSAFER)</i>
Rétrocessions pour le développement durable des territoires ruraux	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER ayant comme destination principale le développement durable des territoires ruraux. Elles comprennent les rétrocessions des biens initialement acquis avec un usage agricole, et rétrocédés vers des finalités rurales sans objectif de production agricole. Il de préservation de l'environnement (réorientations) et les opérations sur les biens ruraux (définis précédemment). <i>(source SCAFR – FNSAFER)</i>
SAU en agriculture biologique	SAU « certifiée bio » et « en conversion ». <i>(cf. avant)</i>
SAU moyenne Superficie moyenne des 1ères installations	Superficie agricole utilisée moyenne. Nombre d'hectares moyen sur lequel s'effectue une première installation en agriculture.
Surfaces « en conversion »	Surfaces en 1ère, 2ème et 3ème année de conversion. <i>(source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)</i>
Surfaces dites « certifiées bio »	Surfaces qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Les productions issues de ces parcelles peuvent donc être commercialisées avec la mention « agriculture biologique ». <i>(source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)</i>
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché préemptable	Ratio de l'ensemble des surfaces acquises par la SAFER hors forêts de plus de 1 ha sur le total des surfaces acquises notifiées hors celles avec exemption du droit de préemption, hors forêts de plus de 1 ha et hors acquisitions des fermiers en place depuis plus de 3 ans. <i>(source : SCAFR – FNSAFER)</i>
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché total	Ratio de l'ensemble des surfaces acquises par la SAFER sur la somme des surfaces notifiées. <i>(source : SCAFR – FNSAFER)</i>

